



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29/09/2020

ID : 083-218300036-20200922-DCM2020_000078-DE



Délibération N°2020-078

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux septembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roland NARDELLI, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusés : Alain POILPRÉ représenté par Aude ABIME,
Roger MALAMAIRE représenté par Claire CANDELA,
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,
Julie LUCCIONI représentée par Christian CHILLI,
Michel MANISCALCO représenté par Raymond BORIO,
Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

AMENAGEMENTS PAYSAGERS, AIRE DE JEUX ET THEATRE DE VERDURE AUX ABORDS DE LA SALLE MAURICE MICHEL : AVENANT N° 1 LOT N° 4 JEUX ET MOBILIER D'EXTERIEUR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018-030 du 10 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux d'aménagement des abords de la salle Maurice MICHEL pour un montant estimé à 100 000€ HT soit 120 000€ TTC et a sollicité les subventions auprès du Conseil Régional P.A.C.A. et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018-053 du 24 Juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux d'aménagement des abords de la salle Maurice MICHEL pour un montant réévalué de 127 000€ HT soit 152 400€ TTC et a approuvé le choix de Madame Elise BEC, Maître d'œuvre des aménagements paysagers, pour un montant de 10 000€ HT (TVA non applicable).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-013 du 19 Février 2019, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de travaux avant le début de la procédure dans la limite de l'estimation du projet réévalué de 216 081,75€ HT soit 259 298,10€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-022 du 19 Février 2019, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-045 du 28 Mai 2019, le Conseil Municipal a décidé de classer la procédure n°2019-003 publiée le 11 Février 2019 sans suite pour redéfinition des besoins car le prix total de l'opération annoncé par les entreprises était largement supérieur au budget initialement prévu et estimé par l'Architecte maître d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-077 du 01 Octobre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises de travaux pour un montant de 132 191.20€ HT soit 158 629.44€ TTC et a autorisé la commune à demander des devis pour le lot 2 qualifié infructueux en commission d'appel d'offres (CAO) du 30 Juillet 2019.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-078 du 01 Octobre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'entreprise DRAGUI CONSTRUCTIONS pour le Lot 2 « Théâtre de verdure/ Terrassement / Maçonnerie / Béton préfabriqué » pour un montant de 103 389.50€ HT soit 124 067.40€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-107 du 23 Décembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le choix du nouveau Maître d'œuvre de l'opération pour la phase travaux, l'entreprise 139 PAYSAGES remplace Madame Elise BEC, pour un montant de 7 818.30€ HT soit 9 381.96€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-035 du 16 Juin 2020, le Conseil Municipal a sollicité une subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental du Var.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-036 du 16 Juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 au contrat de Maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire précise que Madame Elise BEC, Ingénieur paysagiste, a réalisé dans un premier temps la conception du projet pour un montant de 3 750€ HT (TVA non applicable) et a réalisé dans un deuxième temps une partie de la Maîtrise d'œuvre pour un montant de 6 000€ HT (TVA non applicable).

Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude Géoterra a réalisé l'étude géotechnique pour la construction des gradins du théâtre de verdure pour un montant de 1 600€ HT soit 1 920€ TTC.

Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude Renault & Brot a réalisé l'étude de la structure béton armé des gradins maçonnés pour un montant de 1 800€ HT soit 2 160€ TTC.

Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude en éclairage Original Lumière Ingénierie réalise la Maîtrise d'œuvre de la partie électricité et éclairage du parc et de ses infrastructures pour un montant de 2 900€ HT soit 3 480€ TTC.

Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude Audit Contrôle Sécurité réalise le contrôle de conformité de l'aire de jeux pour un montant de 350€ HT soit 420€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de contrôle BUREAU VERITAS réalise la mission Coordination Sécurité Santé pour un montant de 1 715€ HT soit 2 058€ TTC et la mission Contrôle technique uniquement pour la construction des gradins pour un montant de 2 200€ HT soit 2 640€ TTC.

Monsieur le Maire précise que ENEDIS réalise le raccordement électrique pour un montant de 1 077.60€ HT soit 1 293.12€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions suivantes ont été notifiées :

- 40 383€ de la Communauté d'Agglomération Dracénoise ;
- 48 847€ du Conseil Régional P.A.C.A. ;
- 56 000€ du Conseil Départemental du Var année 2019 ;
- 14 000€ du Conseil Départemental du Var année 2020.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'ajouter une table de ping-pong en polyester et présente un devis de l'entreprise ACM JEUX, titulaire du LOT n° 4 « Jeux et mobilier d'extérieur », d'un montant de 1 819.20€ HT soit 2 183.04€ TTC.

Le montant initial de ce lot est de 26 824.35€ HT. Cet avenant représente 6.78% du marché initial.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 au marché N°2019-006, lot 4 « Jeux et mobilier d'extérieur » de l'entreprise ACM JEUX pour un montant de 1 819.20€ HT soit 2 183.04€ TTC,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- PRECISE que les crédits sont ouverts en décision modificative n°1 du budget de la commune exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

